

Conditions Spécifiques du Service My Friends

ARTICLE 1. DEFINITION

Client : Personne physique domiciliée en France Métropolitaine qui souscrit au service My Friends proposé par Orange France.

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels Orange France commercialise en France métropolitaine « My Friends », ci-après dénommé « Le Service » auprès de ses clients titulaires d'un forfait Orange Mobile ou d'une offre Orange prépayée.

Les présentes Conditions Spécifiques relèvent des Conditions Générales d'Abonnement à l'offre Mobile Orange. Elles les complètent quand elles ne les remplacent pas.

ARTICLE 3. DESCRIPTION ET DEFINITION DU SERVICE « MY FRIENDS »

Le service permet de se connecter via son mobile sous réserve de couverture réseau aux sites communautaires Facebook, Twitter et Windows Live Messenger et de communiquer via ces sites avec les différents contacts que chaque client aura déterminé pour les sites communautaires sur lesquels il sera inscrit en cliquant simplement depuis le menu principal de son téléphone mobile sur l'icône « My Friends » sous réserve d'avoir téléchargé l'application « My Friends » (coût variable en fonction de l'offre mobile souscrite).

L'accès au service My Friends est possible avec un terminal Wap depuis la rubrique Mes communautés du portail Orange Mobile

Les fonctionnalités suivantes, dont le détail est également disponible sur myfriends.orange.fr, sont incluses dans le Service « My Friends »

1- Sur le site communautaire Facebook

- mise à jour de la page profil Facebook
- post de photos
- commentaires sur des posts existants
- appréciation (like)
- suivi d'évènements et anniversaires
- réception d'invitations à des évènements
- réception de notifications
- Sur Facebook chat : envoi et réception de messages instantanés avec les contacts Facebook Chat



2- Sur le site communautaire Twitter :

- affichage de la timeline twitter
- envoi de tweets
- filtre sur les mentions
- gestion des favoris
- gestion des abonnements
- gestion des abonnés

3- Sur le site communautaire Windows Live Messenger

- envoi et réception de messages instantanés
- ajout/suppression de contacts
- recherche de contacts
- blocage de contacts
- mise à jour de la phrase de statut
- gestion du statut de présence
- modification de l'avatar

En dehors de l'ensemble des fonctionnalités décrites ci-dessus, les autres usages (transferts de données...) sont facturés en fonction de l'offre mobile détenue par le client (voir fiche tarifaire mobile en vigueur disponible sur orange.fr et en points de vente).

Les communications Wap et Web non comprises dans l'option sont décomptées, soit d'une autre option dont le client est détenteur et qui comprend ces communications, soit d'un forfait mensuel de communications comprenant un volume ou une durée de communications Wap et Web dont le Client est éventuellement titulaire.

Seules les conditions de Twitter, Facebook et Windows live Messenger s'appliquent lorsque le Client est présent sur le site communautaire concerné.

ARTICLE 4. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'ACCES AU SERVICE « MY FRIENDS »

L'accès au Service My Friends avec l'application My Friends nécessite un mobile compatible dont la liste détaillée figure sur myfriends.orange.fr, étant précisé que cette liste est susceptible d'évolution. Le mobile doit disposer d'un espace mémoire d'au moins 2 Mo afin de permettre le cas échéant l'installation de l'application. Le Service est disponible après le téléchargement de l'application « My Friends ». Ce téléchargement s'effectue :

- soit depuis le site myfriends.orange.fr,
- soit depuis le portail Orange mobile dans la rubrique Messenger/My Friends
- soit depuis l'encart My Friends du portail M6 inside (pour les clients M6 Mobile by Orange).

En cas de téléchargement de l'application depuis le web, le Client recevra un sms lui permettant de télécharger l'application My Friends sur son portable ou lui indiquant, à défaut, où se trouve l'application sur son mobile.

Après avoir cliqué sur l'application « My Friends » qui embarque les sites Facebook, Twitter et Windows Live Messenger, le Client pourra se connecter à chaque site communautaire en s'identifiant grâce à l'adresse de messagerie et mot de passe qu'il utilise habituellement sur les services Facebook, Twitter et Windows Live Messenger. Tout usage des identifiants et/ou mot de passe et/ou adresse de messagerie est fait sous l'entière responsabilité du Client.

Dans l'hypothèse de mise à disposition de nouvelles versions de l'application My Friends, le Client pourra être amené à télécharger une nouvelle version de l'application My Friends dans les mêmes conditions qu'énoncées ci-dessus.

ARTICLE 5. TARIFS ET FACTURATION

5.1 ABONNEMENT - PRIX

Le service « My Friends » peut faire l'objet d'une facturation à la journée, en souscrivant une option journée My Friends dont le montant figure dans la fiche tarifaire des offres mobiles Orange en vigueur disponible sur http://mobile.orange.fr/content/ge/high/v2_offre_boutique/doc_tarif/documentation_tarif.html

Le Client pourra utiliser cette application pendant 24 heures à compter de la souscription de cette option journée « My Friends » et aura à compter de la réception du SMS de souscription un accès illimité aux sites Facebook et Twitter depuis l'encart « My Friends » de la rubrique Mes communautés, sous réserve d'un crédit positif en cas d'accès au portail pour les offres forfaits bloqués.

Le service « My Friends » peut également faire l'objet d'une redevance mensuelle d'abonnement dont le montant figure dans la fiche tarifaire des offres mobile Orange en vigueur. Le Client doit alors souscrire à l'option mensuelle « My Friends ». A compter de la réception du SMS de souscription, le Client aura un accès illimité à Facebook, Twitter et Windows Live Messenger depuis l'application My Friends et à Facebook et Twitter depuis l'encart « My Friends » de la rubrique Mes communautés

5.2 MODIFICATION DE TARIFS ET CONTRAT D'ABONNEMENT

Orange France se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Ces modifications seront applicables aux contrats en cours. Le client sera informé par Orange France de toute hausse des tarifs un mois avant application effective. Il pourra alors mettre fin à l'option selon les modalités et délais prévus à l'article 6 des présentes conditions spécifiques.

5.3 MODIFICATIONS DES PRESTATIONS

Orange France se réserve le droit de cesser la commercialisation et de supprimer l'option My Friends. Dans ce cas, il en informera les clients dans un délai maximum

d'un mois précédant la date de suppression du service. Le client sera également et régulièrement informé de toute évolution du contenu de l'option.

5.4 FACTURATION ET CONTRAT D'ABONNEMENT

Les redevances mensuelles d'abonnement et l'achat de l'option journée au titre du service My Friends visées au 5.1 sont facturés conformément aux stipulations des Conditions Générales d'abonnement de l'offre mobile Orange.

ARTICLE 6. DUREE - RESILIATION

Dans le cadre de la souscription à l'option mensuelle, le service est souscrit pour une durée indéterminée assortie d'une période minimale d'un mois. Les redevances d'abonnement sont dues à compter de la mise en service de l'option.

La résiliation de l'option n'entraîne pas la résiliation de plein droit du contrat d'abonnement à l'offre mobile Orange. La résiliation du contrat d'abonnement à l'offre mobile Orange entraîne de plein droit la résiliation de l'option.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DE ORANGE FRANCE

Orange France met en place les moyens nécessaires au bon fonctionnement du Service My Friends.

Orange France ne saurait en aucun cas être tenu de réparer d'éventuels dommages indirects subis par le Client à l'occasion de l'utilisation du Service. Les dommages indirects sont ceux qui ne résultent pas exclusivement et directement de la défaillance des prestations d'Orange France. On entend notamment par dommages indirects les pertes d'exploitation et de chiffre d'affaires, les pertes de données et les préjudices commerciaux et financiers.

ARTICLE 8. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel relatives au client et recueillies par Orange France ou ses partenaires contractuels pour les besoins de la fourniture du Service sont traitées conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2001. Ainsi, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données à caractère personnel le concernant. Il peut exercer ce droit par courrier en s'adressant à Orange Service Clients-gestion des données personnelles -33734 Bordeaux cedex 9.

ARTICLE 9. VENTE A DISTANCE

Le client ayant souscrit à distance a la faculté d'exercer son droit de rétractation dans un délai de 7 jours francs à compter de l'acceptation de l'offre. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Conformément à l'article L121-20-2 du Code de la Consommation, le Client qui accepte d'utiliser le(s) Service(s) via son abonnement

avant la fin du délai de sept jours francs renonce expressément à bénéficier de son droit de rétractation.

ARTICLE 10. RECLAMATIONS ET REGLEMENT DES LITIGES

Toute réclamation ou contestation relative à l'usage du service My Friends doit être transmises par écrit à l'adresse suivante :

Orange France – Service « services et usages nouveaux » My Friends 1 avenue Nelson Mandela 94110 Arcueil

Le service client Orange s'engage à traiter la réclamation dans un délai d'un (1) mois calendaire à compter de la réception de la réclamation. Si la réponse obtenue ne le satisfait pas, le Client a la faculté de saisir le Service National Consommateur, Orange Mobile- 33732 Bordeaux cedex 9, sous réserve que ses motifs soient identiques à ceux de sa demande initiale.

Après épuisement des recours amiables internes, le Client est en droit de saisir le médiateur des communications électroniques BP999 - 75829 Paris cedex 17

